AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-4-74 739358

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL 30 frs

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS Tél. 88.56.15 88.06.15

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

VIGNE

EXCORIOSE - Les expérimentations effectuées depuis plusieurs années et qui se poursuivent ont montré que des traitements exécutés lors des premiers stades du débourrement de la vigne, pouvaient améliorer les résultats obtenus dans la lutte contre cette maladie.

Ces traitements de post-débourrement doivent être exécutés aux stades suivants:

- premier traitement: lorsque 50% des bourgeons sont au stade D (ce stade phénologique est atteint lors de la sortie des feuilles encore assemblées, mais dont la base est toujours protégée par la bourre).
- deuxième traitement: lorsqu'environ 50% des bourgeons sont au stade E (ce stade est atteint lorsque les premières feuilles sont totalement étalées et que le sarment herbacé est nettement visible).

On peut utiliser l'un des produits suivants:

- folpel + captafol: 160 + 40 gr de matière active par Hl. d'eau
- folpel + mancozèbe: 90 + 135 gr de matière active par Hl. d'eau
- dichlofluanide: 200 gr de matière active par Hl. d'eau
- mancozèbe: 280 gr de matière active par Hl. d'eau.

Dans la pratique trois cas peuvent se produire:

- vignes fortement attaquées par l'excoriose: les deux traitements de post-débourrement doivent être exécutés, même si une protection a déjà été assurée par un traitement hivernal à l'arsénite de soude.
- vignes moyennement ou faiblement attaquées par l'excoriose:

Un traitement à l'arsénite de soude a déjà été exécuté, et il est inutile d'intervenir à nouveau;

- le traitement à l'arsénite de soude n'a pas pu être exécuté, et il est souhaitable d'effectuer les traitements de post-débourrement.

LES PROCEDES DE LUTTE CONTRE LES TAUPINS ET LES HANNETONS

L'interdiction d'emploi de presque tous les insecticides chlorés pour la désinfection des sols, en particulier contre les hannetons et les taupins, pose aux agriculteurs de nombreux problèmes dont certains ne sont pas totalement solutionnés. De très nombreux essais ont été réalisés, qui permettent de préciser les conditions d'emploi des insecticides de remplacement. Nous invitons donc nos abonnés à consulter, dans la revue PHYTOMA de mars 1974 (N° 256), l'article publié pages 34, 35, 36, sous les signatures de A. SIMONIN et A. CRESPY et intitulé "Conditions d'utilisation des insecticides en traitement du sol contre les ennemis animaux de la betterave, du maïs et de la pomme de terre".

Nous apportons, de plus, sous la signature de A. CRESPY Ingénieur d'Agronomie, Protection des Végétaux à RENNES, quelques précisions au sujet de la lutte contre les taupins dans les cultures de pommes de terre.

"Dans l'état actuel de nos connaissances et compte-tenu de la réglementation en vigueur (interdiction d'emploi de l'Aldrine et de l'Heptachlore), le problème des sols fortement infestés par les larves de taupins n'est pas encore réglé.

"Pour l'année 1974, nous ne pouvons que conseiller aux agriculteurs d'éviter de planter des pommes de terre dans ces situations.

"S'il y a, dans le sol, de fortes populations de larves, la lutte doit être envisagée de la façon suivante:

1974: culture autre que la pomme de terre, avec application, en plein, de lindane, à 1,5 kg de matière active/ha (ce traitement peut également être fait à l'automne).

...../.....

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: L. BOUYX

14

1975: culture de pommes de terre sans traitement.

NOTE: Le lindane, seul produit utilisable, suffisamment efficace dans ce cas, communique aux tubercules récoltés un goût désagréable si on ne l'applique pas plusieurs mois avant la plantation des pommes de terre.

L'utilisation des insecticides organo-phosphorés doit se limiter, si l'on ne veut pas subir de pertes ou opérer le triage manuel des tubercules "taupinés", aux sols moyennement infestés.

Dans cette hypothèse, il est conseillé, chaque fois que cela est possible, d'opérer un arrachage précoce pour éviter les attaques ayant lieu en septembre-octobre

La qualité de la protection est fonction de l'épandage que l'on fera aussi régulier que possible.

Aucun des produits autorisés (sauf le lindane) ne modifie les qualités gustatives et technologiques des tubercules récoltés".

LE FEU BACTERIEN ET LA SHARKA EN FRANCE

Au cours de l'an passé (Bulletin N° 149 de février 1973), nous avons fait le point sur l'évolution en France de deux graves maladies des arbres fruitiers: la Sharka et le Feu bactérien, et les mesures qui leur étaient opposées. Ces deux affections pouvant s'introduire dans les vergers de notre Circonscription, nous rappelons aux arboriculteurs les symptômes qu'elles provoquent et leur localisation en France.

SHARKA - C'est une maladie virale qui peut s'attaquer en particulier au prunier, à l'abricotier, au pêcher et à l'amandier. Ses symptômes varient avec les essences fruitières, les variétés et les conditions climatiques. Sur les feuilles, on constate la présence de bandes ou d'anneaux chlorotiques plus visibles en les examinant par transparence. Sur les prunes, des dépressions apparaissent, au niveau desquelles la pulpe nécrosée s'infiltre de gomme. Sur les pêches, et les abricots, on constate des anneaux décolorés. Les noyaux du prunier et de l'abricotier présentent également des anneaux caractéristiques.

Les arbres atteints constituent des réservoirs de virus d'où la maladie peut s'étendre grâce à la multiplication végétative ou les pucerons.

Actuellement, des vergers et pépinières, atteints par la Sharka, ont été dépistés dans le Languedoc, la Vallée du Rhône, la Provence-Côte d'Azur, la Vallée de la Garonne, l'Aquitaine. Ces foyers sont en cours d'élimination.

FEU BACTERIEN - Il s'agit d'une maladie bactérienne qui peut s'attaquer au poirier et au pommier, mais aussi à de très nombreuses rosacées ornementales et sauvages. Elle se traduit par un ramolissement des jeunes pousses qui se recourbent et noircissent en se désséchant. Des gouttelettes visqueuses blanchâtres apparaissent par temps humide sur les rameaux atteints. Les feuilles se désséchent sans tomber. Pendant la floraison, les fleurs attaquées noircissent.

Le premier foyer en France de cette maladie avait été observé en 1972 dans le Nord. En 1973, grâce à l'action du Service de la Protection des Végétaux et de l'I.N.R.A., ce foyer ne s'est pas étendu et sa virulence a diminué. Les haies d'aubépine contaminées, dangereux réservoirs de bactéries, sont actuellement en cours de destruction.

Ces deux maladies menacent nos régions. Surveillez vos arbres et signalez au Service de la Protection des Végétaux, tout symptôme suspect, en envoyant, en sac plastique, des échantillons prélevés sur les arbres.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"

J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 8 AVRIL 1974